CPTS
COMMUNAUTÉ PROFESSIONNELLE TERRITORIALE DE SANTÉ
MARCHES DE BRETAGNE

La **télésanté**

regroupe les activités qui permettent l'accès à distance d'un patient à un professionnel de santé.

Télémédecine

Médecin, sage-femme, chirurgien-dentiste

Télésoin

Pharmacien ou un auxiliaire médical

Téléconsultation

Consultation à distance entre un professionel médical et un patient assisté ou non

Téléexpertise

Sollicitation à distance d'un avis sur un patient d'un ou de plusieurs autres confrères par le numérique

Télésurveillance

Interprétation par le professionel médical des données recueillies chez le patient pour une prise sa charge

Téléassistance

Assistance d'un confrère à un professionnel médical à distance dans la réalisation d'un acte

Régulation médicale

Réponse médicale par le 15 et orientation du patient dans son parcours de soins

Pour plus d'information contactez la CPTS contact@cptsmarchesdebretagne.fr